

Mission, territoire et principes orienteurs

Mission

La mission du Centre d'action bénévole de Cowansville est de promouvoir et développer l'action bénévole dans les différents secteurs de l'activité humaine en favorisant un espace d'engagement bénévole autour des enjeux (socio-communautaire-humanitaire) qui concernent la population de son territoire.

Territoire

Le territoire du Centre d'action bénévole de Cowansville inclus les municipalités de Abercorn, Brigham, Cowansville, East-Farnham, Lac Brome, Adamsville, Brome, Dunham, Frelighsburg et Sutton.

Principes orienteurs

1. Les bénévoles sont au cœur de la mission d'un centre d'action bénévole.
2. Le centre facilite et encourage l'action bénévole dans le milieu.
3. Le centre d'action bénévole favorise l'implication de ses bénévoles dans les changements internes et la mise en place de services.
4. Les services tiennent compte de la diversité de la clientèle du milieu.
5. Les services aux individus sont offerts dans la mesure du possible en majorité par des bénévoles qui agissent librement et gratuitement.
6. L'offre et le développement de services répondent à des besoins dans la communauté.
7. La personne salariée est une ressource essentielle pour le bon fonctionnement et la continuité du centre dans sa communauté.
8. Le centre d'action bénévole respecte les critères de l'action communautaire autonome.

Champs d'action

Champ d'action 1 : Développement de l'action bénévole et communautaire

Le développement de l'action bénévole comprend toutes les actions visant à faire la promotion du bénévolat et à soutenir les bénévoles dans leur implication.

Chaque action de ce champ doit toucher les bénévoles de la communauté et non pas uniquement ceux à l'intérieur du centre d'action bénévole. À ce titre, le centre réalise les activités suivantes :

PROMOTION DE L'ACTION BÉNÉVOLE :

1. Organisation, participation et/ou soutien à des activités de reconnaissance pour les bénévoles de la communauté;
2. Organisation, participation et/ou soutien à des activités pour souligner la journée internationale des bénévoles et la semaine de l'action bénévole;
3. Soutien à la diffusion de prix de reconnaissance de l'action bénévole;
4. Soutien à la réalisation d'étude, de recherche ou de sondage sur l'action bénévole.

SOUTIEN AUX BÉNÉVOLES :

1. Création et/ou diffusion de formations visant à soutenir les bénévoles dans leurs actions;
2. Création et/ou diffusion d'outils visant à offrir du support aux bénévoles dans leur organisme;
3. Création et/ou diffusion d'outils visant à faciliter l'accessibilité et le déploiement de l'action bénévole.

Champ d'action 2 : Soutien à la communauté

Le soutien à la communauté englobe toutes les actions qui visent à offrir des services aux individus et du soutien aux organismes. À ce titre, le centre réalise les actions suivantes :

SERVICE AUX INDIVIDUS :

1. Participation à des activités ou à des actions permettant de se concerter et de connaître les besoins existants de la communauté;

2. Soutien ou réalisation de services directs répondant aux besoins exprimés par la communauté;
3. Service de référence et/ou d'accompagnement vers les ressources du milieu.

SOUTIEN AUX ORGANISMES :

1. Organisation, participation et/ou soutien à des concertations afin d'identifier les besoins des organisations de la communauté;
2. Soutien ou réalisation de formations adaptées à la gestion d'organisations sans but lucratif œuvrant avec des bénévoles;
3. Aide et soutien technique aux organisations pour les informer des ressources du milieu et favoriser leur accès;
4. Accueil et orientation des bénévoles vers les organismes du milieu;
5. Application et diffusion des bonnes pratiques en matière de gestion responsable des bénévoles.

Champ d'action 3 : Gouvernance et vie associative

Le centre doit être un modèle de comportement éthique pour son milieu et contribuer au soutien des organisations. Il doit aussi avoir une gestion démocratique issue des meilleures pratiques qui démontrent le dynamisme et la vitalité de sa vie associative.

À ce titre, le centre procède à :

1. La tenue d'une assemblée générale annuelle permettant à ses membres et à la population de s'exprimer librement;
2. La mise en place de mécanismes de communication avec les bénévoles et les membres pour les informer de la vie interne du centre;
3. La tenue régulière de réunions du conseil d'administration.
4. Une administration régie par des politiques claires, partagées et comprises;
5. Une planification des actions du centre;
6. L'établissement de mécanismes effectifs et réguliers de consultation des bénévoles et des membres;
7. La production d'un rapport annuel détaillé, montrant les activités de chacun des 3 champs du cadre de référence;
8. La production d'états financiers ayant reçu l'approbation d'un expert-comptable;

9. L'application d'une politique sur la saine gestion des bénévoles;

10. L'évaluation et le suivi régulier des pratiques internes.